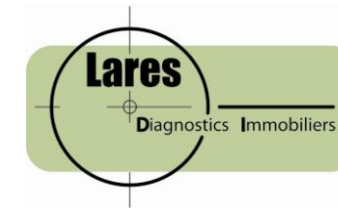


# LARES Diagnostics Immobiliers

Olivier CLISSON : 06.12.60.05.49

[www.laresdiag.fr](http://www.laresdiag.fr)

[laresdiag@gmail.com](mailto:laresdiag@gmail.com)



## TABLEAU RECAPITULATIF DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES POUR LES VENTES ET LES LOCATIONS

Diagnostic	Détails sur le bien	Objet du document	Références réglementaires	Durée de validité du document	Document à établir pour les locations
<b>AMIANTE</b>	Tous les immeubles bâtis (logements ou bâtiments destinés à d'autres usages) dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997	Identifier la présence ou l'absence de produits et matériaux contenant de l'amiante et figurant sur la liste réglementaire	Code de la Santé Publique : articles R.1334-14 à R.1334-29 ; Décrets du 22/08/02 et du 02/01/02 ; Décrets du 29/07/04 et du 05/09/06	-Illimitée -Pour les certificats datant d'avant le 22 août 2002, le diagnostic est à refaire. (la loi ayant été modifiée)	Non
<b>DPE (Diagnostic de Performance Energétique)</b>	Tous les immeubles bâtis (logements et bâtiments destinés à d'autres usages)	Informers le propriétaire ou le locataire sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du bien	Loi du 09/12/04 ; Articles L.134-1 à L.134-5 ; Décret du 14/09/06 ; Arrêté du 15/09/06 ; Décret du 21/12/06 ; Arrêté du 03/05/07	10 ans	Oui
<b>ELECTRICITE</b>	Tous les logements comportant une installation électrique de plus de 15 ans (uniquement les parties privatives)	Vérifier l'état de l'installation pour détecter les risques pour la sécurité des occupants	Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 Décret 2008-384 du 22 avril 2008 article L134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation	3 ans	Non
<b>ERNT</b>	Information sur les biens bâtis ou non sur les risques naturels et technologiques ayant fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance	Informers l'acquéreur ou le locataire des risques naturels et technologiques existants à proximité	Loi du 30/07/03 ; Code de l'environnement Articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27	Moins de 6 mois	Oui
<b>GAZ</b>	Tous les logements comportant une installation gaz de plus de 15 ans (uniquement les parties privatives)	Vérifier l'état de l'installation pour détecter les risques pour la sécurité des occupants	Ordonnance du 08/05/05 ; Loi ENL du 13/07/06 ; Article L.134-6 à L.134-9 ; Décrets du 14/09/06 et du 21/12/06 ; Arrêté du 06/04/07	Moins de 3 ans	Non
<b>MESURE LOI CARREZ</b>	Tous les logements en copropriété (parties privatives hors caves, garages...)	Informers l'acquéreur de la surface du bien	Loi du 18/12/96 ; Décret du 23/05/97	Illimitée	Non
<b>PLOMB</b>	Tous les immeubles à usage d'habitation construits avant le 01/01/1949	Détecter la présence de peintures contenant du plomb dans le cadre de la lutte contre le saturnisme	Articles 1334-1 à 1334-13 du CSP ; Décrets du 25/04/06 ; Décrets du 05/09/06 et du 21/12/06	1 an en cas de vente et 6 ans en cas de location si présence de plomb ; Illimitée pour la location et la vente si absence de plomb	Oui, depuis le 12/08/2008
<b>TERMITES</b>	Tous les immeubles situés dans une zone classée « à risque termite » et déterminée par arrêté préfectoral	Informers le propriétaire sur la présence ou l'absence de termites	Loi du 08/06/99 du CCH Articles 133-4 à 133-6 et R.133-1 à 133-7 ; Décret du 03/07/00 ; circulaire du 23/03/01 ; Décrets du 05/09/06 et du 21/12/06 ; Arrêté du 29/03/07	Moins de 6 mois	Non

EURL LARES Diagnostics Immobiliers au capital de 3000 Euros Olivier CLISSON 8, Rue Linné 44100 NANTES SIRET 504 676 990 00014 RCS NANTES CODE APE 7120B

Certification N° 520 délivrée par Certificateurs Associés pour Amiante, DPE, Etats parasitaires, Gaz, Plomb

Assurance N° 2AL298079 souscrite par le Cabinet Bessé auprès de GENERALI IARD